



## Mairie de Bonrepos-sur-Aussonnelle

### Compte-rendu du conseil municipal du 5 août 2021

PRESENTS	Nathalie AUDRY, Karine BORDES, Gérard BOUILLARD, Thierry CHEBELIN, Jean-Claude DEMPÈRE, Julien DESCALZO, Vincent HONIAT, Daniel RALIERE, Jonathan MATTIOLI, .
ABSENTS / EXCUSES	Marion SAUVESTRE (procuration Jonathan MATTIOLI) Caroline FEZAS (procuration Karine BORDES) Cendrine BABOT Brigitte JUGHON Brigitte LAGARDE Franck NEZRY

Jonathan MATTIOLI est élu secrétaire de séance.

*L an deux mille vingt et un, le cinq août à dix neuf heures*

*Le conseil municipal de la commune de Bonrepos-sur-Aussonnelle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la mairie.*

*Date de convocation du conseil municipal : 28 juillet 2021*

## **Ordre du jour**

[Délibération autorisant Monsieur le Maire à la souscription d un prêt bancaire pour l acquisition du château.](#)

[Délibération pour la mise en place du RIFSEEP \(régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l État\).](#)

[Délibération concordante avec le Muretain Agglo pour la reprise des résultats de l'exercice 2020 concernant le budget M49.](#)

[DM M49](#)

[Délibération Transfert de compétence Randonnées Touristiques.](#)

[Délibération taxe foncière sur les constructions nouvelles.](#)

[Délibération concordante Plan Local Habitat.](#)

[Remboursement élus](#)

[Questions diverses](#)

[Information école](#)

[Sanitaire](#)

[Abris bus Tourneris](#)

[Questions du public](#)

Aucune observation formulée concernant le compte-rendu du conseil municipal du 10 juin 2021.

# ***Délibération autorisant Monsieur le Maire à la souscription d'un prêt bancaire pour l'acquisition du château.***

## **Création de l'opération administrative**

Pour intégrer l'acquisition du château, il convient de créer auparavant une opération afin d'établir la traçabilité bancaire.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 11 pour.

**Adopté**

## **Vote du prêt**

Trois organismes bancaires ont été consultés, un qui a l'habitude de travailler avec la commune et deux "nouveaux".

La Banque Postale s'est rapidement montrée compétitive avec un emprunt sur 20 ans avec un taux de 0,99% tous frais compris pour un coût de 40000 € (emprunt 393000 €). A une dizaine de jours du conseil, la Banque Postale s'est rétractée. Cette rétractation a été à l'avantage de la commune car la Caisse d'Épargne a proposé mieux, pour une durée de 15 ans, un taux de 0,76% pour un coût de 23200 €. L'accord de principe est fait et la banque n'attend que le vote de ce soir.

Il convient de délibérer pour autoriser Monsieur le Maire à la souscription de ce prêt bancaire pour l'acquisition du château.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 11 pour.

**Adopté**

## ***Délibération pour la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État).***

Il convient de délibérer afin de mettre en place le régime indemnitaire des agents de la fonction publique

Sujet retiré de l'ordre du jour en début de séance car nécessite l'analyse complémentaire d'un organisme externe.

## ***Délibération concordante avec le Muretain Agglo pour la reprise des résultats de l'exercice 2020 concernant le budget M49.***

Suite à la signature de la convention signée avec le Muretain Agglo il convient de voter une délibération concordante pour la reprise des résultats 2020.

En séance du 29 juin, le Muretain Agglo a délibéré pour que la commune transfère les résultats de 2020 à l'agglo.

L'excédent de fonctionnement d'environ 112000 € sera donc affecté au Muretain au compte 002. Pour équilibrer, nous devons établir une dépense exceptionnelle. Ces 112000 € ne seront plus sur la trésorerie de Bonrepos. Cependant, si un jour nous ne faisons plus partie du Muretain Agglo pour cette compétence, alors cet excédent reviendra à la municipalité.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 11 pour.

**Adopté**

## ***DM M49***

Vote de la DM expliquée ci-dessus.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 11 pour.

**Adopté**

## ***Délibération Transfert de compétence Randonnées Touristiques.***

Délibération prise le 29 juin dernier en conseil communautaire. Cette compétence est dite "supplémentaire", elle existait déjà mais un travail a été fait pour créer une identité commune sur le territoire de l'agglo pour les chemins de randonnées. Signalisation commune, communication commune, agrément des chemins...

L'entretien des chemins reste à la charge de la commune. Le risque induit est que si des chemins sont ouverts, il faudra prévoir l'entretien.

Lors de la réunion de présentation, il a surtout été question des deux GR de St Jacques de Compostelle à Bonrepos. Pas de nouveau projet prévu à Bonrepos. Le but affiché est de beaucoup communiquer sur les randonnées existantes pour dynamiser plutôt qu'ouvrir des nouveaux chemins.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 11 pour.

**Adopté**

## ***Délibération taxe foncière sur les constructions nouvelles.***

Il convient de délibérer afin de fixer la part de revient pour la commune de la taxe foncière sur les constructions nouvelles.

Sur les constructions nouvelles, la municipalité avait décidé de ne pas exonérer la part communale. La Trésorerie nous demande de re délibérer au 1er octobre. Si aucune délibération n'est prise, l'exonération de deux ans s'applique. Pour rappel, la taxe est de 14% aujourd'hui. Nous avons la possibilité de limiter cette exonération entre 40 et 90%. En réunion de travail des élus, nous avons évoqué le fait de limiter l'exonération à 90% car compte tenu de la réforme taxe d'habitation, si la commune exonère totalement la part communale de la taxe foncière, alors le manque à gagner est trop important. Nous soumettons donc au vote la limitation de l'exonération à 90% (exonération de 10%, donc).

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 0 abstention, 11 pour.

**Adopté**

## ***Délibération concordante Plan Local Habitat.***

Le programme local de l'habitat (PLH) a été voté le 25 mai 2021 au conseil agglo. Il comporte un diagnostic, les orientations de l'habitat et des fiches communales. Ces documents sont consultables à la mairie.

Le PLH fait 200 pages, Thierry CHEBELIN en fait une synthèse en séance. Instauré en 1983, c'est le pilier du développement territorial. Le document de référence qui permet de gérer la politique de logement du territoire en favorisant le renouvellement urbain, la mixité sociale ou améliorant l'accès du bâti aux handicapés. C'est un document obligatoire. Sans celui-ci, la communauté d'agglomération ne peut pas prétendre à l'aide à la pierre. Il y avait déjà un programme de 2014-2019, il fallait le revoir car en 2017, Axe Sud et CCRCSA ont intégré le Muretain Agglo. Il doit être en cohérence avec le SCOT. Pour notre communauté, il fixe la création de logements compris entre 940 et 1130 logements par ans. Il doit prendre en compte l'accueil des gens du voyage (mais Bonrepos n'est pas concerné). Il fixe la production de logements sociaux. C'est aussi un document de référence dans le cadre de la révision du PLU. Il dispose de 4 axes:

Un développement de l'habitat davantage territorialisé, calibrer et orienter la production de logements

Un développement de l'habitat plus diversifié et solidaire, répondre à la pluralité des besoins en logement des habitants du territoire

Un développement de l'habitat plus durable et de qualité, faire levier sur l'attractivité de l'habitat  
Consolider la gouvernance et l'animation du PLH

Quatre groupes sont définis, des villes les plus urbanisées/desservies (groupe 1) aux moins urbanisées/desservies ((groupe 4). Notre village est dans Groupe 4. Dans ce groupe, la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) n'impose pas de taux pour les logements sociaux.

Il y a une forte évolution démographique sur ce groupe 4 et particulièrement à Bonrepos (+3%). Le parc est essentiellement résidentiel, aucun logement sociaux et il y a une forte demande de logement sociaux (38 en 2019), beaucoup plus que les autres communes du groupe 4. Ce qui a été proposé par le groupe de travail de l'agglo est la production de 8 logements/ans donc 48 en 6 ans.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 2 abstention (Vincent HONIAT et Daniel RALIERE), 9 pour.

**Adopté**

## **Remboursement élus**

Nous avons décidé de changer les cadeaux pour les mariages et baptêmes. Pour les mariages : une boîte cadeau et deux mugs. Pour les baptêmes, un cadre en forme de nuage pour mettre une photo. Achat d'un exemplaire de chaque par une élue pour la somme de 19,44 €  
Il convient de voter le remboursement de ces dépenses.

Le vote est réalisé à main levée.

Résultat : 0 contre, 1 abstention (Nathalie Audry, concernée par le remboursement), 10 pour.

**Adopté**

## **Questions diverses**

### **Information école**

Trois classes et le couloir de l'école repeints ce jour. La semaine prochaine, plusieurs petits travaux à faire selon réunion avec les membres de l'école. Une nouvelle institutrice connue et une nouvelle pas encore connue vont arriver sur la structure pour l'année prochaine.

### **Sanitaire**

A-t-on reçu les directives concernant la fête du village? Pas beaucoup d'information car les discussions gouvernementales actuelles portent sur les problématiques de contrat des soignants.

### **Abris bus Tourneris**

Nous avons demandé un abris bus plus adapté et déplacé au Tourneris. La demande est acceptée.

## Questions du public

### Château

Quels sont les projets pour le château?

Le projet n'est pas assez avancé pour répondre précisément. C'est maintenant que celui-ci se dessine. Les idées ne manquent pas : médiathèque, mariage, salle de conférence, co-working... Cette réflexion sera probablement ouverte aux bonnes volontés dans le cadre d'un comité consultatif spécifique.

### Aire de retournement au Mondou

Il y a eu une emprise peu après la bergerie, est-ce que c'est ce dont-il s'agit ?

Oui, c'est bien ça. Le maire de Fontenilles est en train de finaliser avec le propriétaire. La partie à Bonrepos, chemin de Costes, a été faite en juillet. La barrière sera posée plus tardivement.

Le budget du département alloué sur le Tourneris pourrait-il être alloué au Mondou?

Le Tourneris, c'est le département. Le Garrousset est à la charge de la commune. Environ 100000 € Vu que ce sera piéton, ce n'est pas d'actualité.

La séance est levée à 20h12.